

## **Lettre ouverte aux Maires de Vigneux-de-Bretagne et de Notre-Dame-de-Landes**

### **Le 18 février 2024**

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment fait part à la presse, avec des propos très « durs », de vos inquiétudes quant à la situation sur la ZAD et de vos démarches auprès du Ministère de l'intérieur. Propos qui nécessitent à tout le moins d'être modulés, voire modérés.

Tout d'abord, alors que des habitants vont de démarches en démarches pour répondre aux demandes administratives et avancer dans leurs projets, il nous paraît aussi contre-productif qu'irresponsable de laisser traîner des situations dans lesquelles des projets sont bloqués par d'interminables ping-pong autour des permis de construire et des raccordements aux réseaux. Même les personnes les plus dynamiques peuvent se décourager quand leurs projets sont bloqués depuis 5 ans. Un dialogue entre les différentes collectivités concernées et les porteurs de projets ne serait-il pas la meilleure solution ?

L'arrivée de nouvelles personnes sur vos communes est-elle un problème? Qu'il s'agisse de la lutte pour la sauvegarde des marais salants de Guérande dans les années 80, de la lutte du Larzac, ou de celle pour l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, ces arrivants ont dynamisé les luttes et largement contribué aux victoires.

Les personnes concernées par le processus de régularisation et ciblées par vos déclarations vivent en réalité sur ce territoire depuis des années. Elles ont permis de le protéger. Elles contribuent à le rendre dynamique. Elles ont également apporté de nouvelles pratiques (culture du chanvre – ne pas confondre avec du cannabis - pour isolation de constructions écoresponsables, gestion de la forêt en filière locale, accueil et formations sur la zone, création d'une machine pour fabrication de plaques isolantes, mise en place d'une agriculture biologique et de circuits courts).

Après l'abandon, il y a eu un vrai dynamisme tant sur Notre-Dame-des-Landes que sur Vigneux-de-Bretagne, attesté par exemple par la multiplication des arrêts de bus, dont ceux du ramassage scolaire. Deux cent personnes jeunes, qui pour la plupart s'inscrivent dans des projets, habitent sur la zone, évitant que ces communes ne soient des zones dortoir. Population qui correspond en nombre à peu près à celle d'il y a 40 ans, et qui se bat pour que ce territoire ne soit pas seulement agricole (ce qui est totalement irréaliste) et pour y faire vivre des activités artisanales (boulangerie, forge, garage, scierie, lieux culturels : bibliothèque du Taslu, salle polyvalente pour spectacles, concerts à l'Ambazada)... Ainsi, les deux communes voient leur population grandir et leur patrimoine foncier valorisé.

On constate également une expérimentation d'habitats légers et d'écoconstructions autogérées pensée par des architectes engagés dans le « zéro artificialisation des sols », avec des matériaux locaux, ces constructions qui n'ont rien de « cabanes », comme elles sont dédaigneusement désignées. Cette démarche innovante, donc en limite des cadres, est une piste précieuse face à une crise du logement de plus en plus criante.

Enfin tout ce qui se crée, se vit sur la ZAD est totalement ouvert aux populations qui pour beaucoup achètent les produits issus de la quinzaine de fermes biologiques des nouveaux installés, et qui participent aux sorties formation sur la forêt, à l'école des tritons, etc.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas les difficultés récurrentes actuelles pour obtenir des permis de construire qui devraient être de droit sur des lieux qui avaient été construits avant 2012. Ces vieilles fermes et constructions ont été détruites par l'État : ce dernier aurait dû, après l'abandon et sur vos injonctions, car cela était de votre responsabilité, financer les reconstructions pour maintenir le potentiel social et restaurer la dynamique du secteur concerné.

Nous ne comprenons pas davantage les appels à «libération», expulsion ou destruction de lieux, ni la démarche visant à obtenir du tribunal administratif un titre judiciaire pour expulsion.

Nous, organisations, associations, réaffirmons notre soutien aux projets et aux actions des habitants de l'ancienne ZAD. Nous continuons à militer pour la reconnaissance de leur droit de vivre sur les terres qu'ils ont défendues et qu'ils continuent à faire vivre et à mettre en valeur.

Parties prenantes de notre victoire collective de 2018, et de ce qui se vit maintenant sur la zone, nous prônons le dialogue face aux difficultés et incompréhensions. Parce que nous refusons de renoncer à l'espoir, nous ne laisserons pas détruire ces lieux de vie ou se crée un avenir désirable.

#### Signatures

La Coordination des organisations soutenant les projets de la ZAD : NDDL Poursuivre Ensemble, ATTAC 44, les amis de la Confédération paysanne 56, la Confédération Paysanne 44, les Écologistes 44, Solidarités Ecologie (La Chapelle sur Erdre), Solidaires 44, la LPO 44, Ensemble 44, Sortir du nucléaire pays nantais, le ParDem...

#### Adresses de contact :

[coordorgasnddl@orange.fr](mailto:coordorgasnddl@orange.fr)

[asso.nddl.poursuivre.ensemble@gmail.com](mailto:asso.nddl.poursuivre.ensemble@gmail.com)